

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES

Business Center

Immatriculée à DUBAÏ

LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi - Jeudi : 09h - 19h

Vendredi : 09h - 12h

contact@muslimavoyages.com

Facture Numéro	FAC-0891
Facture Date	11 décembre 2024
Date échéance	31 décembre 2024
Total à payer	0,00 €

A l'attention de

Ramla BELOUSSAIEF

ramlabeloussaief@outlook.fr

Vous trouverez les photos de votre chambre au HYDE HOTEL [via ce lien](#)Vous trouverez les photos de votre chambre au SOFITEL JBR [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotels HYDE HÔTEL 5 nuits chambre VIP avec balcon vue Burj khalifa petits déjeuners inclus SOFITEL JUMEIRAH BEACH 4 nuits chambre luxury vue mer demi pension incluse 23 janvier au 1er février 2025 2 adultes	2 852,00 €	2 852,00 €
1	Vols A/R QATAR AIRWAYS Départ de Paris le 23 janvier 2025 à 08h15, arrivée le 23 janvier 2025 à 20h55 à Dubai (escale 2h00 à Doha), Retour le 1er février 2025 depuis Dubai à 11h50, arrivée à Paris le 1er février 2025 à 20h30 (escale 3h15 à Doha).	1 198,00 €	1 198,00 €

Sous Total	4 050,00 €
Tax	0,00 €
Payé	-4 050,00 €
Total à payer	0,00 €

La réservation devra s'effectuer pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Il est important de vérifier vos assurances voyage avant de réserver (soit en contactant votre banque pour vérifier l'assurance de votre carte bancaire soit vous contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire).

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.

Payé